

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE**  
**MAIRIE D'AMANCE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2020**

Le vendredi 19 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 30 minutes à la mairie d'AMANCE en séance ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marie BERTIN, Maire.

**Présents** : M. BERTIN Jean-Marie Maire, Mme BEURTHEY Isabelle, Mme CHANSERELLE Alexia, Mme JACQUOT Béatrice, Mme SŒUR Blandine, M. CARMANTRAND Michel, M. COIN Charly, M. FEUVRIER Alexis, FLORIOT Philippe, M. GARRET Noël, M. MENAUCOURT Thomas, M. PRETOT Guy, M. QUINET Jean-Luc, M. RICHARD Côme, M. SŒUR Ismaël.

Date de la convocation : 10 juin 2020  
Secrétaire de séance : Mme SŒUR Blandine

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Affectation du résultat 2019
3. Vote des budgets primitifs
4. Vote des taux des taxes
5. Choix des entreprises retenues pour les travaux de rénovation du gymnase
6. Programme des travaux forestiers 2020
7. Désignation des délégués aux différentes instances
8. Proposition des membres pour la commission communale des impôts directs (CCID)
9. Affectation d'un véhicule au CPI d'Amance
10. Subventions aux personnes de droit privé
11. Questions diverses

Le Maire souhaite la bienvenue à tous.

Le présent compte rendu relate les points de l'ordre du jour dans l'ordre ou ils ont été abordés.

**1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Les procès-verbaux des séances du 24 avril et du 26 mai 2020 a été envoyés aux conseillers par mail avec la convocation à cette séance.

Le Maire en donne lecture.

Ils sont approuvés à l'unanimité et les conseillers présents le signent.

## 2. Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	227 533.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	215 520.90 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	443 054.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	3 873.68 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-73 200.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -69 326.32 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 443 054.26 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	69 326.32 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	373 727.94 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Décision à l'unanimité

## 3. Vote des budgets primitifs

A/ Arrête le **budget communal** comme suit :

- section de fonctionnement : Dépenses : 725 136,00 €  
Recettes : 725 136,94 €
- section d'investissement : Dépenses : 1 489 136,00 €  
Recettes : 1 489 136,00 €

Budget primitif communal 2020 voté à l'unanimité.

B/ Arrête le **budget assainissement** comme suit :

- section de fonctionnement : Dépenses : 78 854,24 €  
Recettes : 92 205,87 €
- section d'investissement : Dépenses : 166 000,00 €  
Recettes : 166 000,00 €

Budget primitif assainissement 2020 voté à l'unanimité.

C/ Arrête le **budget lotissement** comme suit :

➤ section de fonctionnement :	Dépenses :	50 796,76 €
	Recettes :	74 782,52 €
➤ section d'investissement :	Dépenses :	55 252,52 €
	Recettes :	55 252,52 €

Budget primitif lotissement 2020 voté à l'unanimité.

#### **4. Vote des taux des taxes**

M. Le Maire expose la situation financière et budgétaire de la commune, au vu des résultats 2019 et des besoins pour équilibrer le budget principal, M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2019 en 2020, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Taxe sur le foncier bâti : 11,59  
Taxe sur le foncier non bâti : 28,24  
Taxe d'habitation : 8,29

Sur la base des bases prévisionnelles le produit attendu se monte à 91 953,00 €

Décision à l'unanimité

#### **5. Choix des entreprises retenues pour les travaux de rénovation du gymnase**

Le conseil municipal ayant décidé de rénover le gymnase, une procédure adaptée a été lancée avec le concours de M. Thierry BELLONCLE architecte à Saint-Loup/Semouse, pour recruter les entreprises chargées de la réalisation de ces travaux.

Après analyse des offres par M. BELLONCLE, les entreprises suivantes sont retenues pour réaliser les travaux prévus :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant de l'offre</b>
1 - Désamiantage	DEVARENNES	22 850,00 €
2 - Démolition VRD - Gros œuvre	ID CONSTRUCTION	44 000,00 €
3 - Charpente métallique	CMB	92 950,00 €
5 - ITE - bardage	BOVÉ	55 390,84 €
6 - Menuiseries extérieures	ANTONETTI	26 584,00 €
8 - Doublage - isolation	SARL QUINET	20 078,06 €
9 - Électricité	SARL EMJ	45 074,75

10 - Plomberie - sanitaires - chauffage	DAVAL	82 606,69
11 - Revêtement de sol	SARL FILIPUZZI	88 378,49 €

Les offres des lots 4-7-12 et 13 font l'objet d'une négociation avec les entreprises ayant répondu au marché.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants à ces travaux et toutes autres pièces correspondantes à ce dossier.

Décision à l'unanimité

### **6. Programme des travaux forestiers 2020 – complément**

M. CARMANTRAND, adjoint en charge de la forêt, expose au conseil municipal la proposition complémentaire au premier programme validé le 26 février 2020 de travaux forestiers à réaliser en 2020.

Le montant des devis de l'ONF issu de ce programme complémentaire se monte à 14 070,20 € HT (+ devis de 3 385,95 € HT du premier programme).

Le conseil municipal valide ces devis et charge M. l'adjoint de le signer.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

M. le Maire ne prend pas part à ce vote.

Décision à l'unanimité des membres ayant pris part au vote

### **7. Désignation des délégués aux différentes instances**

#### **a) SIED**

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Haute-Saône.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune d'Amance au sein du SIED :

\* délégué titulaire :

- Noël GARRET

\* délégué suppléant :

- Jean-Luc QUINET

#### **b) Syndicat du collège de Faverney**

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires) appelés à siéger au sein du Syndicat du collège de Faverney

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune d'Amance au sein du Syndicat du collège de Faverney :

- \* délégués titulaires :
  - Isabelle BEURTHEY
  - Alexia CHANSERELLE

#### **c) Syndicat Intercommunal des Fontenottes**

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires ) appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Fontenottes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune d'Amance au sein du SIED :

- \* délégués titulaires :
  - Noël GARRET
  - Guy PRETOT

#### **d) SICTOM**

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger au sein du SICTOM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune d'Amance au sein du SICTOM :

- \* délégué titulaire :
  - Thomas MENAUCOURT
- \* délégué suppléant :
  - Philippe FLORIOT

Décision à l'unanimité

### **8. Proposition des membres pour la commission communale des impôts directs (CCID)**

Point reporté au prochain conseil municipal

### **9. Affectation d'un véhicule au CPI d'Amance**

Dans la cadre d'un soutien apporté par le SDIS aux corps communaux, les élus du CASDIS ont décidé d'affecter un véhicule léger au CPI d'Amance.

Le véhicule de Secours d'Urgence Aux Personnes remis reste la propriété du SDIS.

Cette mise à disposition nécessite la conclusion d'un avenant à la convention de partenariat signée le 23 janvier 2014.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Décision à l'unanimité

### **10. Subventions aux personnes de droit privé**

M. le Maire expose au conseil municipal les différentes demandes de subventions émises par les associations.

Après étude de chacune des demandes le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Club Tennis de table de Vauvillers : 100 €
- Familles Rurales d'Amance : 600 €
- Amicale des pêcheurs de Baulay : 45 €
- Épi'Cerise : 150 €

Décision à l'unanimité

## **11. Questions diverses**

1/ Appel à projets du SIED 70 : rénovation thermique des bâtiments communaux

M. le Maire expose que le SIED 70 peut contribuer financièrement aux travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux dans le cadre de son appel à projets.

Sous réserve de démontrer une économie énergétique ainsi que financière et d'installer des matériels approuvés, M. le Maire précise que ces travaux pourraient être aidés par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- Dans le cadre d'un programme de rénovation hors programme Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté : 50 % du montant total éligible hors TVA plafonnée à 75 000 € HT dans la limite de 80 % de subventions publiques ;
- Dans le cadre d'un programme de rénovation en lien avec le programme Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté : 70 % du montant total éligible hors TVA plafonnée à 75 000 € HT dans la limite de 80 % de subventions publiques ;

Les travaux subventionnables sont :

- Travaux d'isolation intérieure (comprenant finition standard en plaques de plâtre) ou extérieure, changement des menuiseries extérieures, pose ou remplacement de régulation, pose ou remplacement de ventilation, rénovation ou remplacement du système de chauffage, rénovation de l'éclairage intérieur,
- Remplacement d'émetteurs de chauffage électriques par des émetteurs de chaleur hydrauliques dans le cas d'une installation de chaudière biomasse ou le raccordement à un réseau de chaleur avec plus de 50% d'ENR.
- Critères techniques minimum : niveau de performance Certificat d'Economies d'Energies (CEE)

Le dossier de demande de subvention doit comprendre une présentation de l'opération, une estimation des coûts des travaux avec les temps de retour en fonction des économies générées, le cahier des charges des travaux et devis détaillé des travaux envisagés.

M. le Maire propose de présenter la candidature de la commune pour la rénovation énergétique du gymnase dans le cadre de cet appel à projets.

Le projet comprend :

- Le remplacement de la charpente métallique,
- Le démontage de la couverture actuelle par une couverture isolée,
- L'isolation du bâtiment par l'extérieur,
- La rénovation complète du bloc sanitaire (isolation, équipement sanitaires),
- L'installation d'un système de chauffage avec eau chaude circulante,

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé de l'opération	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation du gymnase d'Amance	875 465,00 €	Subventions : 65,8 % DETR PACT CONSEIL DEPARTEMENTAL	344 586,00 € 184 000,00 € 47 700,00 €
		Autofinancement 34,2%	299 179,00 €
<b>Total HT</b>	<b>875 465,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>875 465,00 €</b>

M. le Maire indique également que ces travaux d'amélioration de performances énergétiques sont valorisables par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et que le SIED 70, en tant que groupement de collectivités, est éligible à ce dispositif.

M. le Maire précise que la Commune doit transférer au SIED 70 l'intégralité des CEE générés par ces travaux en contrepartie de l'aide apportée. Pour cela, la Commune mandate au SIED 70 la gestion et la valorisation des CEE et lui délègue la signature des engagements et documents nécessaires à la demande de CEE auprès des services de l'Etat.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** le projet de rénovation énergétique tel que décrit par M. le Maire,
- 2) **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3) **CHARGE** M. le Maire de présenter la candidature de la commune pour la rénovation énergétique du gymnase telle que décrite ci-dessus à l'appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux » du SIED 70.
- 4) **MANDATE** au SIED 70 la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que généreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande dans le cas où cette candidature serait retenue.
- 5) **TRANSFERE** au SIED 70 l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide que le SIED 70 apportera dans le cas où cette candidature serait retenue.
- 6) **CHARGE** M. le Maire de signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération dans le cas où cette candidature serait retenue.
- 7) **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette candidature.

### Décision à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22h10.

M. BERTIN Jean-Marie, Maire	Mme BEURTHEY Isabelle
Mme CHANSERELLE Alexia	Mme JACQUOT Béatrice
Mme SŒUR Blandine	M. CARMANTRAND Michel
M. COIN Charly	M. FEUVRIER Alexis
M. FLORIOT Philippe	M. GARRET Noël
M. MENAUCOURT Thomas	M. PRETOT Guy
M. QUINET Jean-Luc	M. RICHARD Côme
M. SŒUR Ismaël	